

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2019

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Bertrand DOUIN, Elisabeth PAPIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Nicolas RUET, Priscillia MARTINEAU.

EXCUSEE – Véronique BOURASSEAU qui a donné pouvoir à Elisabeth PAPIN.

Mme Agnès LANSMANT-LOUSSERT est nommée secrétaire de séance.

19-02-006 – Tarifs pour l'utilisation des salles communales par Mme FERAL pour son activité de yoga autoentrepreneur

Mme FERAL a sollicité la Commune pour dispenser, au titre de son activité professionnelle, la séance de yoga du mercredi matin dans la salle de motricité au lieu de la salle TORTEREAU. Pour cette activité, elle occupe déjà la salle de motricité pour une séance le mardi soir. D'ailleurs M. le Maire fait savoir qu'il a eu des retours positifs sur le confort de cette salle.

La délibération du 28 juin 2018 fixant les tarifs précisait le jour des séances, il convient de rectifier la rédaction pour permettre d'appliquer les tarifs quels que soient le jour et la salle occupée.

Il est proposé de maintenir les tarifs votés pour l'utilisation des salles par Mme FERAL pour son activité de yoga autoentrepreneur.

Proposition approuvée, le Conseil reconduit les tarifs comme suit :

- 100 € par trimestre pour 1 séance par semaine. Compte tenu des vacances scolaires, 3 trimestres seront facturés par an.
- Tarif occasionnel de 9 € par séance pour les cours ponctuels.

19-02-007 - Fixation d'un tarif pour la vente de terrains destinés à accueillir de nouvelles activités économiques

M. le Maire rappelle que pour la zone d'activités Les Barbotines, la Commune du Bernard a été facilitatrice pour l'installation de nouvelles activités économiques en instituant un tarif attractif. Il indique que le prix de revient était de 15 € le m² tandis que le prix de vente a été fixé entre 5,50 € HT et 8,50 € HT le m² selon la superficie vendue. Depuis 2017, les zones d'activités relèvent de la compétence communautaire.

Mais face à de nouveaux projets (crèche, centre de soins infirmiers) dans le centre bourg, M. le Maire propose de poursuivre cette volonté communale et de fixer un tarif à 10 € HT le m² pour la vente de terrains nus destinés à l'accueil de nouveaux services.

La Commission développement économique réunie le 24/01/2019 a validé cette proposition étant précisé que les terrains vendus à ce prix seront exclusivement destinés au développement de nouveaux services.

Les projets seront étudiés en amont par la commission et seront validés sous réserve des terrains disponibles.

Proposition adoptée.

19-02-008 - Déplacement de la vierge Notre Dame des Champs « Mission 1957 » sur la façade nord de l'église

La vierge Notre Dame des Champs « Mission 1957 » est actuellement située sur une partie de la parcelle AD 1, rue des Dolmens. Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking de la salle socioculturelle, le déplacement de cette statue sur la façade nord de l'Eglise a été évoqué.

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Vendée n'est pas opposé à ce déplacement. Ce projet a également été présenté à l'abbé ARCHAMBAUD qui a émis un avis favorable.

M. BULOT a organisé une réunion en Mairie le 6 février dernier pour présenter le projet à des personnes proches de la Paroisse. Cet échange a conclu sur un accord de principe pour le déplacement de la Vierge, car à l'emplacement actuel la statue pourrait subir des dégradations.

M. BULOT précise que des aménagements seront nécessaires devant la niche (enlèvement de l'hortensia et création de deux marches) pour pouvoir accéder à la vierge. Une plaque sera également posée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déplacer la vierge Notre Dame des Champs sur la façade nord de l'église et d'effectuer les travaux d'aménagement pour permettre l'accès.

19-02-009 à 19-02-013 - Approbation du compte de gestion 2018 dressé par M. LANDAIS Michel, trésorier

Le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'année 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

19-02-014 - Vote des comptes administratifs 2018

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Claude BULOT, adjoint aux finances, qui présente les différents comptes administratifs.

Budget général		Budget L'Océan	
Dépenses de fonctionnement	693 749,15 €	Dépenses de fonctionnement	114 043,10 €
Recettes de fonctionnement	928 629,99 €	Recettes de fonctionnement	95 326,44 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCT.	234 880,84 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	-18 716,66 €
Dépenses d'investissement	846 289,55 €	RESULTAT N-1	108 553,84 €
Recettes d'investissement	449 816,61 €	RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	89 837,18 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.	-396 472,94 €	Dépenses d'investissement	56 066,44 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	930 147,63 €	Recettes d'investissement	87 656,05 €
SOLDE D'EXECUTION (A)	533 674,69 €	RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.	31 589,61 €
Restes à réaliser dépenses d'invest.	984 070,00 €	SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	-87 656,05 €
Restes à réaliser recettes d'invest.	216 155,00 €	SOLDE D'EXECUTION INVEST.	-56 066,44 €
SOLDE RESTES A REALISER (B)	-767 915,00 €	RESULTAT GLOBAL	33 770,74 €
BESOIN DE FINANCEMENT (A+B)	234 240,31 €		
AFFECTAT. DU RESULTAT (1068)	234 880,84 €		
Budget Lotissement Les Tabardières		Budget Lotissement Parc de la Mairie	
Dépenses de fonctionnement	83 028,75 €	Dépenses de fonctionnement	5 600,00 €
Recettes de fonctionnement	83 029,00 €	Recettes de fonctionnement	5 600,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,25 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €
RESULTAT N-1	0,00 €	RESULTAT N-1	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	0,25 €	RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	0,00 €
Dépenses d'investissement	83 028,75 €	Dépenses d'investissement	5 600,00 €
Recettes d'investissement	83 028,75 €	Recettes d'investissement	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.	0,00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.	-5 600,00 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	-83 028,75 €	SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTIS.	-83 028,75 €	SOLDE D'EXECUTION INVEST.	-5 600,00 €
RESULTAT GLOBAL	-83 028,50 €	RESULTAT GLOBAL	-5 600,00 €
Budget Assainissement			
Dépenses de fonctionnement	42 829,08 €		
Recettes de fonctionnement	88 753,58 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 924,50 €		
RESULTAT N-1	51 255,45 €		
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	97 179,95 €		
Dépenses d'investissement	17 407,53 €		
Recettes d'investissement	32 872,00 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.	15 464,47 €		
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	87 729,48 €		
SOLDE D'EXECUTION INVESTIS.	103 193,95 €		
RESULTAT GLOBAL	200 373,90 €		

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur BULOT est désigné président.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs de l'année 2018.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

19-02-015 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - Budget Principal

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la couverture du besoin de financement (1068) soit 234 880,84 €.

19-02-016 - Construction de la salle socioculturelle : Demande de subvention au titre du Fonds Régional de Développement des Communes

Par délibération n° 18-01-002 du 25/01/2018, le Conseil a approuvé l'avant-projet définitif de la salle socioculturelle.

Le programme répond aux exigences fonctionnelles définies lors des réunions de travail, notamment le hall bar qui permettra deux types de configuration de la salle, la salle principale de 250 m² plus une scène fixe de 30 m². La surface totale de la salle est de 602 m² et se décompose ainsi :

Espace Accueil (hall, bar, réserve bar, sanitaires, entretien)	178 m ²
Restauration	41 m ²
Espace loges (loges, sanitaires)	24 m ²
Espace polyvalent (salle principale, scène, rangement, sas et arrière-scène)	349 m ²
Espace communs (local technique, chaufferie, ventilation)	10 m ²
Total surface	602 m²

Le coût initial du projet, sur la base duquel ont été sollicitées les premières subventions, était de 1 268 097,16 € HT.

Compte tenu, des avenants et des équipements nécessaires au fonctionnement de cette nouvelle salle (parking, éclairage, cuisines, équipement scénique, mobilier, Gestion Technique des Bâtiments, ...), le coût prévisionnel actuel de cette opération s'élève à 1 500 000 € HT.

Dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, ce programme est éligible au Fonds Régional de Développement des Communes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Contrat de ruralité (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	300 000,00 €
Fonds Régional de Développement des Communes	50 000,00 €
Contrat Vendée Territoires	104 753,00 €
Emprunt et autofinancement	<u>1 045 247,00 €</u>
Coût prévisionnel HT	1 500 000,00 €

Le Conseil approuve le plan de financement prévisionnel actualisé pour une dépense totale estimée à 1 500 000 € HT et autorise M. le Maire à solliciter l'aide de la Région à hauteur de 50 000 € pour la construction de la salle socioculturelle.

19-02-017 - Mise en place d'une « Gestion Technique des Bâtiments » pour le pilotage de la salle socioculturelle

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu le règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » annexé au guide financier 2019 du SyDEV,

Considérant l'action " Gestion Technique des Bâtiments (GTB)".

Considérant que cette action permet à travers le pilotage et le suivi des principaux équipements d'optimiser le confort et de consommer l'énergie au plus juste.

Considérant qu'il est opportun pour la commune du Bernard de mettre en œuvre une GTB pour le pilotage de la salle socioculturelle.

Considérant que le montant global prévisionnel des dépenses à engager par la collectivité pour la réalisation de cette action est estimé à 28 331,24 € HT.

Considérant que le système anti-intrusion est intégré dans ce coût.

Considérant que l'automate pourra être utilisé pour piloter d'autres bâtiments communaux.

Considérant que le SyDEV peut apporter à la commune du Bernard une subvention représentant 50 % du coût réel HT de l'investissement, avec un maximum de 6 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De mettre en place une Gestion Technique de Bâtiment pour le pilotage de la salle socioculturelle,
- De solliciter la participation financière du SyDEV dans le cadre de la réalisation de l'action « Gestion Technique des Bâtiments (GTB) » en contrepartie du respect des engagements du règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » annexé au guide financier 2019 du SyDEV.

19-02-018 – Travaux d'aménagement du parking de la salle socioculturelle : Choix de l'entreprise

L'opération « Travaux d'aménagement du parking de la salle socioculturelle » a fait l'objet d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée. Le cabinet GUILBAUDEAU, Maître d'œuvre, a estimé ce marché à 205 000 € HT. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 11 février 2019 pour l'ouverture des plis.

Au vu de l'analyse des offres selon les critères prix (50%) et valeur technique (50%), il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise ATPR dont la prestation s'élève à 213 263,20 € HT. Cette dernière apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des deux critères énoncés.

Proposition adoptée.

19-02-019 – Travaux d'aménagement du Lotissement Les Tabardières : Choix de l'entreprise

L'opération « Travaux d'aménagement du lotissement Les Tabardières » a fait l'objet d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée. Le dossier comportait une variante obligatoire portant sur le remplacement de l'enrobé sur trottoir par un bicouche clair. Le cabinet GEOUEST, Maître d'œuvre, a estimé ce marché à 139 500 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 28 janvier 2019 pour l'ouverture des plis et a décidé de lancer une négociation avec les trois premiers candidats conformément au règlement de consultation.

Au vu de l'analyse des offres selon les critères prix (60%) et valeur technique (40%), il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise ATPR dont la prestation s'élève à 100 381,50 € HT avec variante. Cette offre est la plus compétitive au regard des deux critères énoncés pour assurer la bonne exécution du marché.

Proposition adoptée.

19-02-020 - Travaux d'aménagement des rues du Moulin et du Grand Moulin : Choix de l'entreprise

L'opération « Travaux d'aménagement des rues du Moulin et du Grand Moulin » a fait l'objet d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée. Le cabinet GEOUEST, Maître d'œuvre, a estimé ce marché à 421 500 € HT. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 28 janvier 2019 pour l'ouverture des plis.

Au vu de l'analyse des offres selon les critères prix (60%) et valeur technique (40%), il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise EIFFAGE dont la prestation s'élève à 334 878,00 € HT. Cette offre est la plus compétitive au regard des deux critères énoncés pour assurer la bonne exécution du marché.

M. BULOT évoque qu'un nouveau passage caméra sera peut-être nécessaire pour le réseau pluvial car l'entreprise est passée très près pour effacer les réseaux électriques.

Proposition adoptée.

19-02-021 - Convention avec le Département pour l'aménagement de voirie sur la rue du Moulin

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Moulin, la Commune a sollicité l'Agence Routière Départementale Sud-Ouest afin d'obtenir une permission de voirie car il s'agit de travaux situés sur la Route Départementale 91B, en agglomération.

Ce projet prévoit entre autres l'aménagement d'un plateau surélevé, de bordures, trottoirs avec stationnement en encoche, et plusieurs marques en résine sur la chaussée.

Le Chef de l'Agence Routière a émis un avis favorable de principe et a transmis le projet de convention portant sur la réalisation et l'entretien de cet aménagement. Il est stipulé que la Commune prendra en charge la totalité des travaux à l'exception de la couche de roulement qui sera réalisée par le Département. Sur la RD 91B, du PR 0 au PR 0+600, la Commune devra assurer l'entretien des aménagements effectués. En revanche, le Département assurera à ses frais l'entretien et les grosses réparations de la chaussée en dehors du plateau surélevé, l'entretien et la mise en conformité de la signalisation directionnelle puis l'entretien de la signalisation verticale et horizontale des régimes de priorité.

Convention approuvée.

19-02-022 - Convention cadre pour l'intervention du service communautaire de commande publique

Le service communautaire de Commande Publique est ponctuellement sollicité par des communes du territoire pour un appui juridique sur des consultations et procédures. En effet, les communes et notamment les moins peuplées d'entre elles, ne disposent pas toujours, sur le plan administratif, du temps et des moyens humains pour des procédures qui deviennent de plus en plus complexes. Ce soutien juridique permet donc de sécuriser les approches communales en mutualisant l'expertise développée au sein de la Communauté.

Afin d'organiser ces interventions, et dans un souci de transparence et d'équité sur l'ensemble du territoire, Vendée Grand Littoral propose de formaliser cet appui technique au travers d'une convention de mise à disposition avec les communes le souhaitant.

En effet, l'article L 5211-4-1 du CGCT prévoit que « *les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.* »

Les prestations pouvant être réalisées par le service Commande Publique sont :

- Assistance pour l'élaboration du cahier des charges (sachant que la définition du besoin reste du ressort des communes concernées)
- Aide à la conception ou au contrôle du Dossier de Consultation des Entreprises
- Réalisation et suivi de l'échéancier du marché
- Conseil et assistance pour les opérations de publicité et mise en concurrence (y compris par voie dématérialisée)
- Assistance à l'analyse des offres, à la négociation et à la rédaction du rapport d'analyse et à la clôture de la procédure
- Assistance pour le contrôle, l'exécution et l'achèvement du marché (ordres de service, reconductions, sous-traitance, avenants)
- Accompagnement pour une montée en compétences des agents communaux
- Veille juridique : soutien juridique concernant l'application de la réglementation et l'utilisation des différentes procédures prévues par les dispositions légales

Les interventions seraient facturées par la Communauté de communes sur la base d'un coût horaire, aujourd'hui évalué en coût réel à : 35 € TTC / heure de travail.

La durée de la convention est d'une année, reconductible par période d'une année par décision tacite de la Communauté de communes et de la commune, dans la limite de deux reconductions soit trois années. A l'issue, un bilan de la mutualisation sera réalisé.

Vu l'article L.5211-4-1, alinéa III, du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30 janvier 2019 ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens matériels, humains et les compétences présentes sur le territoire ;

Le Conseil approuve les termes de la convention de mise à disposition du service communautaire de commande publique.

19-02-023 - Convention avec le département pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Par délibération n° 13-03-009 du 12/03/2013, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la convention avec le Département pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour la période 2013-2018.

Le contenu de la mission est le suivant :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations,
- l'assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,
- l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- l'assistance à la programmation de travaux,
- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,
- l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Le coût forfaitaire de cette mission est maintenu à 0,35 €/habitant DGF soit 522,20 € pour l'année 2019. Le tarif par habitant pourra être révisé dans la limite de la formule indiquée dans la convention. La présente convention est établie pour une durée de 3 ans (2019 à 2021).

M. le Maire indique qu'il se peut que la compétence assainissement soit transférée dès 2020 à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Convention approuvée.

Questions diverses

☞ Décisions du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Relevé des décisions :

Désignation	Prestataire	Coût TTC
Raccordement électrique de la salle socioculturelle	ENEDIS	2 545,03 €
Branchement eau potable de la salle socioculturelle	VEOLIA	2 004,96 €
Extension du réseau électrique du Lotissement Les Tabardières	SYDEV	25 508,00 €

♦ Droit de préemption urbain :

<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Préemption</u>
ZR 689	10, rue des Ramiers	270 m ²	Non
ZR 372	4, impasse des Palombes	627 m ²	Non
ZO 270	7, rue du Petit Menhir	537 m ²	Non
ZR 481	3, rue des Rochers	496 m ²	Non

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire (30/01/2019) : Installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans les déchetteries ; Rapport de la CLECT sur les charges transférées 2018 (activité piscine des élèves de cycle 2) ; Attributions de compensation provisoires 2019 ; Projet territoire qui porte sur trois grandes ambitions et qui se traduit en huit axes forts ; Création du service atelier du patrimoine (Vendée Grand Littoral sera l'interlocuteur pour proposer des séjours à des groupes afin de faire connaître notre patrimoine avec le recrutement d'un animateur à temps plein pour mettre en place et coordonner ce service ; ...

Ce compte-rendu est consultable en Mairie ou sur le site de Vendée Grand Littoral.

☞ Commission Affaires scolaires et périscolaires (12/02/2019) : A la demande des représentants des parents d'élèves lors du dernier conseil d'école, une rencontre tripartite a été organisée avec l'amicale laïque.

Les représentants des parents d'élèves demandent d'étudier la possibilité d'aménager le réfectoire pour lutter contre le bruit. Ils souhaitent également que la nouvelle charte sur laquelle ils ont travaillé et remis des propositions à l'équipe enseignante soit mise en place. M. le Maire est d'accord pour faire des demandes de devis (lino, mobilier) pour lutter contre le bruit mais il souhaite que la charte soit mise en place dans les meilleurs délais. De plus, il envisage de fixer une rencontre avec l'Amicale et la Chambre d'Agriculture pour avancer sur le dossier des circuits courts.

☞ Informations et/ou observations diverses :

♦ M. le Maire félicite tous les participants qui ont représenté la Commune du Bernard lors de la course nationale des agents territoriaux organisée à Longeville sur Mer le samedi 23 février 2019. Le parcours était intéressant pour les spectateurs mais monotone pour les coureurs.

♦ Agnès LANSMANT-LOUSSERT a rappelé les dates des prochaines manifestations consultables sur le site internet de la Commune : lebernard.fr (Carnaval de l'école le 29/03, Portes ouvertes de l'école le 30/03).

♦ M. le Maire invite la population à télécharger IntraMuros, l'application mobile des Communes et des intercommunalités de France.

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Jeudi 21 mars 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h25.

Fait au Bernard, le 12 mars 2019

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU

La secrétaire,
Agnès LANSMANT-LOUSSERT